

<https://www.rpvconseil.com/spip.php?article1096>



# Application à Mayotte de la réduction générale dégressive unique et de l'exonération Lodeom



- Sur le web - Flux rss en copie -  
Date de mise en ligne : mercredi 28 janvier 2026

---

Copyright © cabinet rpv conseil

- Tous droits réservés

---

L'article 23 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 rend applicables à Mayotte, avec adaptations, deux dispositifs de droit commun : • la réduction générale dégressive unique (RGDU) à compter du 1er janvier 2026 ; • l'exonération LODEOM telle qu'applicable en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion à compter du 1er juillet 2026.